

La Commission mixte inondation valide 5 programmes d'actions de prévention pour un montant de 60 M€,

Dossier de rédaction de H2o
July 2011

Environ 19 000 communes sont soumises au risque inondation des degrés divers. Entre 1982 et 2010, ce risque a causé plus de 200 victimes et généré plus de 6 milliards d'euros de dommages. Face au premier risque naturel en France, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a mis en place la Commission mixte inondation - CMI, véritable gouvernance nationale des inondations en lien avec les territoires. Cette commission procèdera notamment à la sélection des projets à mener dans le cadre du plan submersions rapides (le programme de renforcement des digues), et à la labellisation des programmes de l'appel à projets PAPI (programme d'action de prévention des inondations), ainsi qu'aux choix stratégiques de la mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations.

Lors de cette première réunion, les présidents de cette commission, Frédéric Doligez et André Flajolet, ainsi que ses membres, ont émis un avis favorable à la labellisation et au financement de cinq programmes d'actions de prévention des inondations : 1. Sécurisation et confortement de la digue ouest de Charron (Charente-Maritime) ; 2. Confortement des zones urbanisées de Vimeu (Somme) ; 3. Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de Maurienne (Savoie) ; 4. PAPI du Lac du Bourget (Savoie) ; 5. PAPI d'intention de l'île de Noirmoutier (Vendée). L'ensemble de ces programmes représente un montant total de 60 millions d'euros avec une participation de l'État de plus de 18 millions d'euros.

Environnement France - 12-07-2011